

## piazza invest<sup>1</sup>

### ■ TYPE D'ASSURANCE VIE

piazza invest est un produit d'assurance-vie de la branche 23, émis par AXA Belgium et lié à différents fonds d'investissement internes d'AXA Belgium (voir annexes).

Les versements effectués par le souscripteur sont investis dans les fonds d'investissement qu'il choisit parmi ceux qui lui sont proposés dans le cadre de piazza invest et convertis en un certain nombre de parts de ces fonds, appelées 'unités'.

### ■ GARANTIES

- En cas de décès de l'assuré: le montant qui correspond au nombre total d'unités du contrat est versé au(x) bénéficiaire(s).
- Garantie complémentaires en cas de décès de l'assuré: Le montant décrit ci-dessus est majoré de 10% si le décès résulte d'un accident survenu dans les 12 mois qui ont précédé l'accident. Cette augmentation de 10% peut être réduite étant donné que le total des prestations de ce type versées par l'assuré ne peut dépasser 125.000 EUR. Sont concernées, les prestations de ce type prévues dans les contrats piazza invest et dans tous les autres contrats conclus avec AXA Belgium, mentionnant ce même montant maximum.

### ■ GROUPE CIBLE

piazza invest s'adresse aux personnes souhaitant investir leur argent dans des fonds dont les caractéristiques et les risques sont décrits dans l'annexe 1.

### ■ FONDS

- Les versements effectués par le souscripteur sont répartis, proportionnellement au choix du souscripteur, entre les fonds d'investissement internes, gérés par AXA Belgium, qu'il a choisis. Ces fonds sont décrits dans l'annexe 1.
- Les objectifs d'investissement, la classe de risque, le profil de risque de l'investisseur et les frais de gestion sont mentionnés par fonds dans l'annexe 1 également.

### ■ OPTIONS D'INVESTISSEMENT OPTIONS « INVESTORS ORDERS »

Le contrat piazza invest offre au souscripteur la possibilité de demander, à la conclusion ou au cours du contrat, l'application des options « Investors Orders » disponibles dans l'offre d'AXA Belgium au moment de sa demande. Le souscripteur pourra à tout moment modifier les paramètres qu'il avait choisis pour une option ou mettre fin à cette option.

Vous trouverez ci-dessous les options « Investor Orders » disponibles actuellement.

Pour une description plus précise et détaillée de ces options ainsi que de leurs modalités de fonctionnement, nous vous invitons à consulter le Règlement de gestion des fonds.

#### • Option "Periodic Transfer Order"

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent qu'un montant déterminé soit transféré périodiquement d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds auxquels son contrat est lié.

<sup>1</sup> Cette 'fiche d'info financière assurance vie' décrit les principales modalités du produit, qui s'appliquent au 21 juin 2010 aux contrats souscrits à partir de cette date et jusqu'à l'entrée en vigueur de nouvelles conditions. Pour une description plus détaillée, veuillez consulter les conditions générales applicables et le règlement de gestion des fonds. Ceux-ci sont disponibles auprès de votre agent bancaire ou courtier d'assurances AXA; vous recevrez les conditions générales et le règlement de gestion au plus tard à la conclusion du contrat.

- **Option "Stop Loss Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que, dans l'hypothèse où la réserve investie dans le ou un des fonds de leur choix deviendrait égale ou inférieure à un seuil déterminé, elle soit intégralement transférée vers un autre fonds auquel son contrat est lié.

Ce seuil est fonction de la réserve lors de l'insertion de l'option dans le contrat ainsi que du pourcentage de diminution fixé par le souscripteur. Tout versement, retrait ou transfert effectué sur la réserve investie dans le fonds de départ entraîne une adaptation proportionnelle du seuil.

- **Option "Capital Gain Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que, dans l'hypothèse où la réserve investie dans le ou un des fonds de leur choix serait égale ou inférieure au seuil déterminé, le montant correspondant à la hausse observée à ce moment soit transféré vers un autre fonds auquel son contrat est lié.

Ce seuil dépend de la réserve lors de l'insertion de l'option dans le contrat ainsi que du pourcentage de hausse fixé par le souscripteur. Chaque versement, retrait ou transfert effectué sur la réserve investie dans le fonds de départ entraîne une adaptation proportionnelle du seuil.

- **Option "Rebalancing Order"**

Cette option s'adresse aux souscripteurs qui souhaitent que la répartition de la réserve de leur contrat entre les différents fonds auxquels il est lié soit vérifiée périodiquement afin de rétablir la répartition de référence fixée initialement.

Parmi les options "Investors Orders", seules « Stop Loss Order » et « Capital Gain Order » peuvent être reprises simultanément dans le contrat. Aucune des quatre options ne peut être combinée avec des retraits périodiques. Le souscripteur désireux de bénéficier de l'option « Periodic Transfer Order » ne peut pas demander un objectif annuel de versement.

## ■ RENDEMENT

Les fonds d'investissement internes offrent aux souscripteurs la possibilité de bénéficier des perspectives de rendement des fonds internes mentionnés dans l'annexe 1 et dont l'objectif d'investissement est décrit plus en détails dans la fiche commerciale du fonds interne. Le risque financier de l'opération est intégralement supporté par le souscripteur. L'assurance piazza invest ne donne pas droit à une participation aux bénéfices.

## ■ RENDEMENT du passé

Les rendements annuels moyens du passé sont mentionnés par fonds dans l'annexe 2 et ne constituent pas une garantie pour le futur.

## ■ FRAIS

### CHARGEMENTS D'ENTRÉE

Maximum 3,5% des versements effectués

### FRAIS DE SORTIE

- Voir indemnité de rachat / indemnité de retrait

### FRAIS DE GESTION

Voir par fonds dans l'annexe 1.

### INDEMNITÉ DE RACHAT/ INDEMNITÉ DE RETRAIT

- Aucune indemnité ni pénalité n'est appliquée aux retraits dont le montant ne dépasse pas 15% de la réserve d'épargne au 31 décembre de l'année qui précède (mais maximum 25.000 euros). Si

le contrat a démarré après cette date, c'est le montant du versement qui est pris en compte (hors taxe).

- Pendant les 3 premières années du contrat, on applique sur la partie du montant des retraits qui dépasse cette limite une indemnité dégressive à concurrence de 0,10% par mois restant à courir jusqu'à la fin de la troisième année.

## **FRAIS EN CAS DE TRANSFERT DE FONDS**

### **Transfert vers un autre fonds d'investissement proposé dans le cadre du contrat d'assurance piazza invest**

Ces frais sont définis dans le Règlement de gestion des fonds. Actuellement:

- Pour les contrats dont la réserve au moment du transfert est inférieure à 50.000 EUR: le premier transfert de l'année est gratuit. Aux éventuels autres transferts cette année-là, les frais de transfert s'élèveront à maximum 1% des montants transférés.
- Pour les contrats dont la réserve au moment du transfert est supérieure à 50.000 EUR: 0% de frais de transfert.
- Les transferts automatiques effectués dans le cadre des options choisies "Investor Orders" sont gratuits.

### **Frais en cas de transfert d'unités vers un autre contrat d'assurance**

Voir indemnité de rachat/indemnité de retrait.

## **■ ADHÉSION/INSCRIPTION**

À tout moment.

## **■ DURÉE**

Le contrat a une durée indéterminée.

Il est mis fin au contrat en cas de décès de l'assuré ou si le souscripteur prélève toutes les unités de son contrat.

## **■ VALEUR D'INVENTAIRE**

### **MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR DE L'UNITÉ**

La valeur de l'unité est égale à la valeur du fonds divisée par le nombre d'unités contenues dans ce fonds. Le nombre d'unités du fonds est augmenté lorsque les souscripteurs réalisent des versements. Des unités ne sont annulées qu'en cas de renonciation à un contrat d'assurance par le souscripteur, en cas de prélèvement (retrait ou transfert) effectué sur la réserve de son contrat d'assurance, lors du paiement effectué par AXA Belgium en cas de décès d'un assuré ainsi que dans le cas d'une demande fondée de remboursement d'un versement effectué par domiciliation bancaire émanant d'un souscripteur. Pour plus d'informations concernant ces valeurs d'inventaire, veuillez consulter le règlement de gestion.

### **FREQUENCE ET CALCUL:**

Sauf circonstances exceptionnelles, les fonds sont évalués quotidiennement. La valeur de l'unité est, en l'absence de circonstances exceptionnelles, calculée chaque jour ouvrable, sauf pour le fonds WFS Active Protection dont la valeur est calculée une fois par semaine le jeudi.

### **LIEU ET FRÉQUENCE DE LA PUBLICATION DE LA VALEUR DE L'UNITÉ**

La valeur de l'unité est publiée quotidiennement dans la presse financière belge et sur le site internet [www.axa.be](http://www.axa.be), sauf circonstances exceptionnelles

## **■ Versements (Primes)**

- Soit le souscripteur se fixe un objectif annuel de versement, c'est-à-dire le montant total qu'il compte verser chaque année. Dans ce cas, ce montant doit être au moins égal à 600 EUR et chaque versement doit s'élever à au moins 50 EUR (taxe comprise).
- Soit le souscripteur ne se fixe pas d'objectif annuel de versement. Dans ce cas, le versement effectué à la souscription doit s'élever à au moins 2.500 EUR (taxe comprise) et chaque versement suivant doit atteindre le montant minimum de 50 EUR (taxe comprise).

AXA Belgium se réserve le droit de modifier les minima précités.

### ■ FISCALITÉ

Les primes versées ne sont pas déductibles fiscalement.

Les versements du souscripteur sont soumis à la taxe de 1,1% (tarif personnes physiques). L'investissement est exonéré de toute taxe boursière et aucun précompte mobilier n'est dû sur les retraits.

L'information fiscale reprise dans ce document constitue un résumé des règles appliquées, sur base des dispositions légales actuellement en vigueur et en tenant compte des renseignements disponibles en provenance de sources officielles. Si un nouvel élément survient, ces règles peuvent être adaptées sans que la société puisse être rendue responsable.

### ■ RACHAT/RETRAIT

Le souscripteur peut, à tout moment, retirer une partie ou la totalité de la réserve de son contrat.

Il effectue sa demande de retrait au moyen d'un écrit daté et signé, accompagné des documents probants demandés par AXA Belgium, notamment une photocopie de sa carte d'identité ainsi que, s'il n'est pas l'assuré, une preuve de vie de ce dernier.

Sauf instruction expresse de la part du souscripteur, le retrait sera réparti sur les différents fonds dans la même proportion que la réserve du contrat.

Si le souscripteur effectue un retrait partiel, celui-ci devra s'élever à au moins 125 EUR et il devra subsister une réserve minimale de 1.000 EUR sur le contrat.

Dans le cas d'un transfert d'unités vers un autre contrat d'assurance, les modalités sont identiques à celles définies ci-dessus.

Si la réserve du contrat s'élève à 12.500 EUR minimum, vous pouvez demander des retraits périodiques, et ce pour un montant minimum de 125 EUR par retrait sans dépasser 15% de la réserve du contrat sur base annuelle.

AXA Belgium se réserve le droit de modifier les minima précités

### ■ Transfert de fonds

Le souscripteur peut, à tout moment, transférer la totalité ou une partie des unités relevant d'un fonds vers un ou plusieurs des autres fonds qui lui sont proposés dans le cadre du contrat. Cette opération est appelée "arbitrage". Il introduit sa demande d'arbitrage au moyen d'un écrit daté et signé.

**■ Information**

Le souscripteur reçoit la situation de son contrat au moins une fois par an : le nombre d'unités, leur valeur et les mouvements de l'année écoulée.

Le règlement de gestion des fonds d'investissement internes est à la disposition de tous les points de vente d'Axa Belgium.



## Les fonds de placements internes liés à piazza invest.

Nom des fonds internes piazza invest par type de fonds	L'objectif de placement est d'investir principalement dans	Classe de risque au 31/12 (de 0 à 6)	Profil de risque de l'investisseur auquel le fonds est destiné	Horizon de placement conseillé (en années)	Fonds sous-jacent dans lequel le fonds interne investit	Gestionnaire du fonds sous-jacent	Frais de gestion du fonds interne sur base annuelle à partir du 01/07/2010
<b>Fonds monétaires</b>							
Piazza AXA IM Cash	Actifs monétaires en euros	0	Défensif	1	AXA Trésor Court Terme	AXA Investment Managers	0,10%
<b>Les fonds d'obligations</b>							
Piazza AXA IM Euro Bonds	Obligations européennes	1	Défensif	3	AXA World Funds Euro Bonds F Cap	AXA Investment Managers	0,30%
<b>Fonds mixtes</b>							
Piazza AXA IM Optimal Balance	Gestion européenne flexible (max 75% en actions)	2	Neutre	6	AXA World Funds Framlington Optimal Income A Cap	AXA Investment Managers	0,45%
Piazza BlackRock Global Allocation	Gestion internationale flexible (max 100% en actions)	3	Neutre	5	BGF Global Allocation Fund - Euro-Hedged	BlackRock	0,45%
Piazza Carmignac Patrimoine	Gestion internationale flexible (max 50% en actions)	2	Neutre	3	Carmignac Patrimoine	Carmignac Gestion	0,45%
Piazza AXA IM Vision 3	Gestion internationale flexible (max 40% en actions)	1	Défensif	3	AXA World Fund Force 3 A Cap	AXA Investment Managers	0,45%
Piazza AXA IM Vision 8	Gestion internationale flexible (max 100% en actions)	3	Dynamique	8	AXA World Fund Force 8 A Cap	AXA Investment Managers	0,45%
Piazza R Valor	Gestion internationale flexible (max 100% en actions)	4	Neutre	6	R Valor part F	Rothschild & Cie gestion	0,45%
Piazza Aliénor Optimal	Gestion internationale flexible (max 100% en actions)	2	Neutre	5	Alliénor Optimal	Alliénor Capital	0,45%
WFS Patrimoine	Gestion internationale flexible (max 50% en actions)	2	Neutre	3	Carmignac Patrimoine	Carmignac Gestion	0,00%
<b>Fonds parapluie single manager</b>							
Piazza Carmignac Profil Réactif 50	Gestion internationale flexible (max 50% en actions)	2	Neutre	3	Carmignac Profil Réactif 50	Carmignac Gestion	0,35%
Piazza Carmignac Profil Réactif 75	Gestion internationale flexible (max 75% en actions)	3	Neutre	4	Carmignac Profil Réactif 75	Carmignac Gestion	0,35%
Piazza Carmignac Profil Réactif 100	Gestion internationale flexible (max 100% en actions)	3	Dynamique	5	Carmignac Profil Réactif 100	Carmignac Gestion	0,35%
<b>Fonds parapluie multi manager</b>							
Piazza FoF Fixed Income	Obligations internationales	2	Défensif	3	AXA Private Selection - Open Bonds	AXA Private Management	0,50%
Piazza FoF Equities	Actions internationales	4	Dynamique	6	AXA Private Selection-Open Equities	AXA Private Management	0,50%
Piazza FoF Total Return	Actions internationales	4	Dynamique	6	AXA Private Selection-Open Total Return	AXA Private Management	0,50%
<b>Fonds d'actions</b>							
Piazza Carmignac Investissement	Actions internationales	4	Dynamique	6	Carmignac Investissement	Carmignac Gestion	0,60%
Piazza Carmignac Investissement Latitude	Actions internationales	4	Dynamique	6	Carmignac Investissement Latitude	Carmignac Gestion	0,60%
Piazza AXA Rosenberg Global Equities	Actions internationales	4	Dynamique	8	AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund B EUR	AXA Rosenberg	0,60%
Piazza AXA IM Euro Equities	Actions européennes (ex-UK)	4	Dynamique	8	AXA World Funds Framlington Euro Relative Value Equities	AXA Rosenberg	0,60%
Piazza AXA Rosenberg US Equities	Actions américaines	4	Dynamique	8	AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund B EUR	AXA Rosenberg	0,60%
Piazza AXA Rosenberg Japan Equities	Actions japonaises	4	Dynamique	8	AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund B EUR	AXA Rosenberg	0,60%
<b>Fonds d'actions à thème</b>							
Piazza AXA IM Talents	Actions internationales	5	Dynamique	8	AXA World Funds Talents A Cap	AXA Investment Managers	0,70%
Piazza AXA IM Responsible Euro Equities	Actions européennes socialement responsables	4	Dynamique	8	AXA Euro Valeurs Responsables	AXA Investment Managers	0,70%
Piazza AXA IM European Small Cap	Actions européennes (petite capitalisation)	5	Dynamique	8	AXA World Fund European Small Cap Equities A EUR	AXA Investment Managers	0,70%
Piazza BlackRock Emerging Europe	Actions Europe de l'Est et Russie	6	Dynamique	7	BGF Emerging Europe Fund	BlackRock	0,70%
Piazza BlackRock World Mining	Actions matières premières	6	Dynamique	7	BGF World Mining Fund Eur	BlackRock	0,70%

Rendements des fonds de placements internes liés à piazza invest			Rendements obtenus par le passé au 31/12/2009 (rendements annuels)			
Nom des fonds internes piazza invest	Date de la création du fonds interne		Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans
		Depuis la création				
Piazza AXA IM Cash	01-05-06	1,70%	2,74%	1,12%	-	-
Piazza AXA IM Euro Bonds	15-02-00	3,83%	5,02%	3,65%	2,60%	-
Piazza AXA IM Optimal Balance	03-02-99	0,04%	5,91%	-5,03%	1,09%	-
Piazza BlackRock Global Allocation	29-12-06	1,20%	20,33%	1,20%	-	-
Piazza Carmignac Patrimoine	27-02-06	6,47%	16,91%	8,02%	-	-
Piazza AXA IM Vision 3	03-02-99	0,49%	6,63%	-1,02%	1,02%	-
Piazza AXA IM Vision 8	03-02-99	-0,72%	21,19%	-6,25%	0,20%	-
Piazza R Valor	04-12-08	40,97%	39,82%	-	-	-
Piazza Aliénor Optimal	19-10-09	-1,44%	-	-	-	-
WFS Patrimoine	12-12-03	9,15%	17,59%	8,65%	10,21%	-
Piazza Carmignac Profil Réactif 50	29-12-06	0,29%	13,21%	0,29%	-	-
Piazza Carmignac Profil Réactif 75	29-12-06	-2,19%	19,19%	-2,20%	-	-
Piazza Carmignac Profil Réactif 100	29-12-06	-5,53%	26,46%	-5,54%	-	-
Piazza FoF Fixed Income	26-09-05	-0,83%	13,43%	-1,99%	-	-
Piazza FoF Equities	26-09-05	-2,48%	36,71%	-8,17%	-	-
Piazza FoF Total Return	28-09-06	-2,71%	24,50%	-3,86%	-	-
Piazza Carmignac Investissement	27-02-06	5,31%	41,29%	5,31%	-	-
Piazza Carmignac Investissement Latitude	27-02-06	6,43%	29,83%	7,20%	-	-
Piazza AXA Rosenberg Global Equities	29-12-06	-11,94%	19,83%	-11,98%	-	-
Piazza AXA IM Euro Equities	29-12-06	-12,62%	21,47%	-12,65%	-	-
Piazza AXA Rosenberg US Equities	29-12-06	-10,97%	14,44%	-11,00%	-	-
Piazza AXA Rosenberg Japan Equities	29-12-06	-16,43%	-4,89%	-16,47%	-	-
Piazza AXA IM Talents	27-06-05	-6,07%	41,91%	-14,70%	-	-
Piazza AXA IM Responsible Euro Equities	04-12-01	-1,03%	29,48%	-6,68%	2,16%	-
Piazza AXA IM European Small Cap	29-12-06	-10,17%	44,91%	-10,19%	-	-
Piazza BlackRock Emerging Europe	29-12-06	-10,37%	87,48%	-10,40%	-	-
Piazza BlackRock World Mining	29-12-06	2,32%	98,18%	2,32%	-	-